

PROCES VERBAL
Vendredi 23 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-huit heures minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT, M Grégory THIBAUD **Adjoints**
Mme Florence DECHELLE, Mme Marie CORNET-VERNET, M Daniel MATHÉ, Mme Oriane PODEVIN, M Pierre de MONTALEMBERT **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
Mme Pascale BACQUET représentée par Mme Florence DECHELLE

ABSENT NON REPRESENTE :

- **Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2023**
- **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Marie CORNET-VERNET
- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour la signature du Contrat Rural CoR**

Dans le cadre de la construction d'un nouveau pôle technique à proximité des locaux de la mairie, Monsieur le Maire doit demander une subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental, qui se nomme le CoR ou Contrat Rural.

Ce pôle technique concerne :

- Le service technique municipal ;
- 2 bornes publiques de recharge de véhicules ;
- Une aire de jeux pour les enfants.

L'estimation des travaux est de 650 000,00 euros HT.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention du CoR

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour la signature du FER 2024 (Fonds d'Equipement Rural)**

La maison des associations qui se situe sur le parcours de santé doit être complètement refaite, pour des raisons d'accessibilité d'hygiène et de confort.

Le coût estimé pour ces travaux est de 110 000,00 euros HT.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention FER 2024.

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour signer l'acte de rétrocession de la parcelle AB 202**

La parcelle AB 202 représente une partie de trottoir rue des Sables, qui n'a pas été régularisée dans les actes, comme parcelle appartenant au domaine public. Il s'agit donc de régulariser ce défaut.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au Maire pour signer l'acte de rétrocession de la parcelle AB 202.

- **Débat d'orientation budgétaire**

Tour de table :

Quelques dates :

Cinéma en Plein Air : le 29 juin 2024 à 18h30 sur le parcours de santé.

Les élections européennes ont lieu le dimanche 9 juin 2024

Réunion des nouveaux habitants le samedi 8 juin 2024

Installations :

Installation d'une nouvelle téléphonie à la mairie

Culture :

La Drac (Direction Régionale.....) vient dans la semaine pour prendre en compte notre demande d'aide pour la restauration d'un tableau conséquent, représentant le baptême de Saint-Louis

Marie CORNET-VERNET
Secrétaire de séance

Thierry SEGURA
Maire